



**COMPTE-RENDU  
DU  
COMITE SYNDICAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2020  
18 heures 00**

**Date de la convocation : 18 septembre 2020**

**Nombre de membres « asst » : 20**

**Nombre de présents « asst » : 8 puis 9**

**Excusés « asst » : 12**

**Pouvoirs « asst » : 7 puis 8**

**Points inscrits à l'ordre du jour**

- Certificat des dépenses imprévues (DM 1) Budget « asst » 2020 (20/029) - Délégués « asst »
- DM n°2 - Ets 468 (20/030) - Délégués « asst »
- Convention de groupement marché des boues issues des stations d'épuration (20/031) - Délégués « asst »
- Autorisation de signature du marché d'élimination des boues (20/032) - Délégués « asst »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

-----

## Points soumis à délibération

- Certificat des dépenses imprévues (DM 1) Budget Asst 2020 (20/029)  
Délégués « asst »

M. le président explique aux délégués «Asst » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2020 « ASST» pour régularisation.

Cette décision modificative n°1 visant à effectuer la prise en charge d'un certificat de dépenses imprévues (visé sous-préfecture le 11 05 2020) : augmentation du chapitre 014 (+28 000 €) en dépenses de fonctionnement. Cette somme étant transférée du chapitre 022 (-28 000 €).

Cette affectation servant à effectuer un basculement du chapitre de dépenses imprévues vers chapitre atténuation de produits (versement pour modernisation à l'agence de l'eau Rhin Meuse, encaissements de fin d'année de factures impayées).

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 budget « ASST »

Budget Voté :

Section Dépenses de fonctionnt  
Chapitre 014 : 180 000 €  
Chapitre 022 : 153 595.91 €

Décision modificative :

Section Dépenses de fonctionnt  
Chapitre 014 : 208 000 € (+ 28 000 €)  
Chapitre 022 : 125 595.91 € (- 28 000 €)

*Les délégués «Asst» du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget « Asst » telle que présentée ci-dessus.*

----- Arrivée de M. AISSAOUI, délégué de la commune d'Homécourt-----

- DM n°2 – Ets 468 (20/030)  
Délégués « Asst »

M. le président explique aux délégués «syndicaux » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2020 « Ets 468 » pour régularisation.

Cette affectation servant à procéder à un basculement comptable d'une étude en vue de son amortissement à compter de 2021.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 budget « 468 »

Budget Voté :

Dép. Invest - Chapitre 041 (2315): 0 €  
Rec. Invest - Chapitre 041 (2031) : 0 €

Décision modificative :

Dép. Invest - Chapitre 041 (2315): 12 300 €  
Rec. Invest - Chapitre 041 (2031) : 12 300 €

*Les délégués « asst » du Comité Syndical, en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du budget « 468 » telle que présentée ci-dessus.*

➤ Convention de groupement marché des boues issues des stations d'épuration (20/031)  
Délégués Asst

Monsieur le Président rappelle au comité qu'un groupement de commandes a déjà été acté précédemment avec le SIVOM de l'ALZETTE pour la prise en charge, le recyclage et/ou le traitement des boues issues des deux stations.

Ce groupement de commandes a pour objectif d'établir un marché public commun aux deux structures afin d'éliminer les boues des deux stations, et ainsi réaliser des économies d'échelle.

En vue de la passation d'un futur marché, Monsieur le président propose donc la signature d'une nouvelle convention de constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM de l'ALZETTE pour la prise en charge, le recyclage et/ou le traitement des boues issues des deux stations, le président d'Orne Aval agissant en qualité de coordonnateur pour le groupement.

M. Gerard étant membre titulaire de la CAO du groupement.

M. Campagnolo se propose comme membre suppléant.

*Les délégués « asst » du Comité, et à l'unanimité autorisent la signature d'une convention de constitution de groupement de commandes entre Orne Aval et le SIVOM de l'ALZETTE, et désignent M. Gerard, comme président du groupement et membre titulaire et Monsieur Campagnolo comme membre suppléant.*

➤ Autorisation de signature du marché des boues (20/032)

Délégués « asst »

M. le président rappelle que le marché précédant arrive à terme, et le comité syndical s'est déjà prononcé sur la convention de groupement de commandes entre Orne Aval et le SIVOM de l'Alzette (délib n° 20/031),

Une consultation a été lancée, la CAO du groupement se réunira à l'issue de l'analyse des offres.

M. le président propose donc de délibérer sur l'autorisation de signature dudit marché avec le mieux disant des soumissionnaires.

*Les délégués « asst » du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisent le président à signer le marché relatif au marché relatif aux*

*boues d'épuration avec le soumissionnaire le mieux disant, et disent que les crédits seront prévus aux budgets 2020 assainissement (Ets 468), et suivants.*

Le président lève la séance à 17h30

Le secrétaire de séance,  
M. Jean Louis CAMPAGNOLO  
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,  
M. Lionel GERARD.

